

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	32	42

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 42		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 30/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 30/09/2025.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle (visioconférence), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel (visioconférence), BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, ROSSIGNEUX Gilles (visioconférence), SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François (visioconférence), VIGIER Mathias (visioconférence), WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DESNOYERS Monique à M. SAOUT Louis Marie, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, MOTHRE Béatrice à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, MM : CASEAUX Hubert à M. VIGIER Mathias (visioconférence), MOTTE Patrice à Mme VAROQUI Geneviève, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, ROUSSELET Gérard à M. BELFIORE Elio, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian  
 Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, TAMATA-VARIN Marième, MM : GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAROQUI Geneviève

### 2025\_121 – Eau potable et assainissement : rapports annuels 2024 des délégataires du service public

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que sur le périmètre de la CCBRC, la gestion des services publics d'assainissement et d'eau potable sont délégués, pour la plupart des communes, à des délégataires privés,

Les quatre entreprises sont les suivantes :

- Aqualter,
- Suez Eau France,
- Véolia Eau,
- SAUR

Ces délégataires ont transmis le rapport annuel 2024, correspondant aux contrats des délégations des services publics dont ils sont titulaires, à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, avant le 1<sup>er</sup> juin 2025, comme l'exige la réglementation.

Ces rapports annuels sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires au Service Eau et Assainissement à Guignes.

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

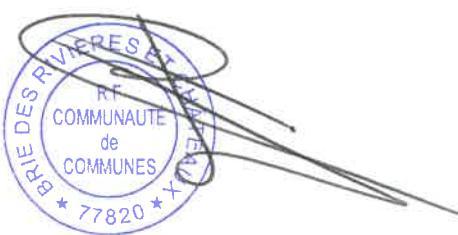
**PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires des services publics de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'exercice 2024 :

- o **Assainissement** d'Argentières, du périmètre CCBRC Sud (Rapport commun pour Blandy-les tours / Chatillon-la-Borde / Champeaux / Crisenoy / Echoubois / Féry / Le Chatelet-en-Brie / Les Ecrennes / Machault / Moisenay / Pamfou / Sivry-Courtry / Valence-en-Brie / Bombon / Fontaine-le-Port), du périmètre TNO (rapport commun pour Coubert / Evry-Grégy-sur-Yerres / Grisy-Suisnes / Solers / Soignolles-en-Brie), d'Ozouer-le-Voulgis, de Chaumes-en-Brie, de Champdeuil, de Fouju, de Guignes et Yèbles (rapport commun), et de Saint Méry.
- o **Eau potable** de Bombon, de Chaumes-en-Brie, de Champeaux, du Châtelet-en-Brie, des Ecrennes, de Fontaine-le-Port, de Guignes, de l'ex-Syndicat des Eaux de Blandy, de l'ex-Syndicat des Eaux de Beauvoir / Argentières, de l'ex-Syndicat des Eaux de Crisenoy / Champdeuil / Fouju, de CCBRC Sud (rapport commun pour Machault / Pamfou / Féry / Echoubois), de Saint Méry, de Valence-en-Brie, ainsi que du Territoire du Nord-Ouest (TNO – rapport commun pour Coubert / Evry-Grégy-sur-Yerres / Lissy / Limoges-Fourches / Grisy-Suisnes / Ozouer-le-Voulgis / Solers / Soignolles-en-Brie), du SMAEP de Tournan pour la Commune de Courquetaine et du SMAEP de Verneuil pour les communes d'Andrezel et de Yèbles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 07/10/2025  
**Le Président,**  
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,  
Mme VAROQUI Geneviève



Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 08/10/2025

Berger  
Levraud

ID : 077-200070779-20251007-2025\_121-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 08/10/2025

ID : 077-200070779-20251007-2025\_121-DE

Berger  
Levrault